



UNION des DÉMOCRATES
MUSULMANS FRANÇAIS

LE RAPPORT SUR L'ENVIRONNEMENT



La préservation de la vie (et donc la planète) est un devoir qui n'a pas de prix. Cela fait évidemment partie de notre éthique.



Le développement économique s'est longtemps fait au détriment de la biodiversité et donc sur nous même. Si « moraliser » le capitalisme à un sens, c'est justement celui de prendre conscience que l'environnement ne peut souffrir d'aucune logique de rentabilité ou de profit.



Pour l'UDMF, Cet enjeu environnemental doit-être la priorité politique de tous les gouvernements.



L'HOMME AU SERVICE DE LA NATURE

LE CONSTAT

L'homme a trop longtemps considéré que la nature était à son service, puisant et piochant sans compter dans tout ce qu'elle offrait.

Non seulement il se sert, mais en plus il pollue sans se soucier des conséquences. La nature lui offre de belles et bonnes ressources et pour la remercier, il transforme ce qu'il prend en des matières nuisibles pour lui même et pour la nature. Notre éthique porte sur des valeurs humaines (solidarité, respect, honnêteté) mais également sur des valeurs éthiques respectueuses de l'environnement et des écosystèmes nous entourant, avec tout ce qu'ils comportent de vie.

Certes la nature est notre «mère», elle nous nourrit, nous aide dans le confort de notre vie quotidienne mais nous devons la préserver et la transmettre à nos générations futures comme un joyau, un trésor qui se transmet dans une famille, siècle après siècle. Le développement économique s'est longtemps fait aux dépens de la biodiversité, ignorant que les impacts des activités humaines sur la nature seraient bientôt massifs et pourraient avoir en retour des conséquences sur l'activité économique. Les différentes pollutions, qu'elles soient plastiques, chimiques ou lumineuses sont l'une des grandes causes de l'érosion de la biodiversité.

Si de nombreuses actions visant à les réduire ont déjà été prises, elles ne semblent pas suffisantes pour freiner l'érosion de la biodiversité. Par ailleurs, diminuer les pollutions, c'est non seulement préserver la nature, mais c'est aussi préserver notre santé, donc notre survie. Il devient très urgent de mettre en place des mesures drastiques afin de lutter contre le réchauffement climatique, la montée des eaux, la pollution des sols et des océans.

Un rapport de l'ONU et de la Banque mondiale en date de mars 2018 évoque 143 millions de migrants climatiques d'ici à 2050 et l'ONU chiffre même ces futurs flux à 1 milliard de personnes.

Ces populations seront contraintes de quitter leur région en raison des conséquences du changement climatique (manque d'eau, baisse des rendements agricoles, manque de nourriture, canicules, inondations, sécheresses, cyclones et bouleversements météorologiques, etc.) mais aussi à cause des conflits qui en découleront.

Voici donc, une des priorités qui devraient être au cœur des préoccupations majeurs de tous les Etats. Nous sommes tous concernés par l'impact de l'environnement et il en va de la survie de notre planète, de nos sociétés et donc de l'Homme.



ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS

Les plus grandes décharges de déchets au monde sont loin de nos yeux, à des milliers de kilomètres de nos territoires. On les nomme le septième continent, car ces zones polluées sont vastes comme un continent. On estime que chaque minute 80 à 120 tonnes de déchets finissent en mer; une grande partie de ces déchets sont des matières plastiques.

Cet accumulation de déchets ne s'est pas fait sournoisement du jour au lendemain. Elle est à l'œuvre depuis des décennies sous la complicité des Etats qui ont largement contribué à sa fabrication. Leur responsabilité est donc clairement engagée.

Le dernier rapport de la WWF rappelle que "d'ici 2030, la production mondiale de déchets plastiques pourrait augmenter de 41 % et la quantité accumulée dans l'océan pourrait doubler et atteindre 300 millions de tonnes" si aucune mesure forte n'est appliquée.

Cette pollution est donc l'affaire des gouvernements en charge de la gestion de ces déchets, des fabricants, industriels et du citoyen. Les acteurs qui tirent profit de la production et de l'utilisation de ce matériau ne supportent pas le coût de la pollution engendrée par les déchets plastiques dans l'environnement.

En effet, Il est plus rentable de rejeter leurs déchets dans la nature que de gérer efficacement le plastique jusqu'à la fin de sa vie.

Il en va de même avec la pollution atmosphérique fabriquée par l'activité de l'homme et qui est responsable de la mort prématurée de 7 millions de personnes chaque année. Ne pas assurer un air pur constitue une violation des droits à la vie et elle est imputable aux Etats. De plus, nous savons que de nombreux polluants atmosphériques provoquent et aggrave le réchauffement climatique et ces polluants sont toujours utilisés par des industriels au quatre coins de la planète.

Pour endiguer ces phénomènes, nous proposons de faire voter un traité international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique des océans et de taxer les Etats et non sa population dans sa production de pollution.

Ce traité fixera des objectifs nationaux pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage du plastique et permettra d'investir dans des systèmes de gestion des déchets efficaces, notamment pour développer le recyclage, diminuer l'incinération et la mise en décharge, interdire la production et l'utilisation des sacs plastiques à usage unique et ce dès à présent, sans attendre 2021 !



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UN DÉFI POUR TOUS

L'Union européenne, la France et les entreprises polluées doivent agir pour la protection des droits humains et des droits de la nature.

Ce changement est aussi l'affaire de TOUS et les moyens pour y contribuer, sont déjà en place sans être pleinement amortie.

En effet, les aides financières allouées par l'Union européenne comme le Fond Européen Structurel et d'Investissement (FESI) afin d'accompagner les personnes à adopter des « attitudes » respectueuses de l'environnement (panneaux solaires, isolations des constructions, subventions ou gratuité des moyens de transports, abandon du diesel au profit de moteurs hybrides...) en font partie .

Pour information, ce financement est accordé à chaque États membres pour la mise en place de projets sur l'environnement. De 2014 à 2020, l'Union européenne a, par exemple, consacré 960 Milliards d'euros dans cet accompagnement.

Ce budget servira et permettra aux collectivités territoriales et régionales de mettre en place une agriculture de proximité afin de disposer d'une consommation de produits locaux et de saison, notamment utilisée dans les cantines ou les lieux de restauration d'entreprise.

En effet, sensibiliser les scolaires à la préservation de l'environnement et à une éducation à la santé par des actions concrètes dans les écoles, doit être une priorité.

Actuellement, c'est le lobbying du sucre qui tire les ficelles de la semaine du goût et nous devons, en lien avec des acteurs de la santé « neutres », intervenir auprès d'eux en toute impartialité.



LA LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les perturbateurs endocriniens sont la cause de nombreux dérèglements graves provoquant des cancers du sein, des testicules, des problèmes de fertilité, de développement de micro-pénis, de diabète, d'obésité ou des problèmes d'apprentissage chez les enfants.

La liste est encore bien longue et il est de la responsabilité de l'Europe de lutter contre ce bouleversement de notre système hormonal par l'utilisation de produits omniprésents tant dans l'alimentation, l'air, l'eau, le sol et les objets de la vie quotidienne.

Pour cela, nous préconisons d'imposer le principe de précaution comme directive européenne.

Toutes les substances « suspectées » ou « présumées » comme perturbateurs endocriniens devront être inscrites dans toutes les actions de la stratégie européenne, au même titre que les substances reconnues comme « avérées ».

En effet, il faut aujourd'hui des dizaines d'années et des scandales sanitaires avant de modifier la législation. Ce fut le cas pour l'amiante, le bisphénol A ou le chlordécone et ces drames doivent nous obliger à agir.

Aujourd'hui encore, des PCB comme isolants se trouvent dans les couches pour bébés ou des polysiloxanes dans les préservatifs et cela ne doit plus être autorisé.

Nous savons également que les perturbateurs endocriniens sont à éviter pour les tout-petits ainsi que pour les adolescents et les femmes enceintes. Pourtant, de nombreux produits cosmétiques en contenant sont actuellement commercialisés.



LA LUTTE CONTRE LES ALLERGÈNES

Les allergènes se retrouvent aussi bien dans les cosmétiques, les parfums que dans les produits ménagers ; ils sont pour notre organisme une bombe à retardement.

« Ils n'agissent pas au premier contact mais peuvent mettre des mois voire des années à déclencher des dermatites (affections de la peau), eczémas, rhinites ou asthmes » prévient l'association 60 millions de consommateurs .

Aujourd'hui, 25 à 30 % de la population est concernée par une maladie allergique, un chiffre en constante augmentation, note l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). L'eczéma représente 15 à 20 % des allergies, l'asthme 7 à 10 % et la rhinite-conjonctivite allergique 15-20%.

Le 1er juillet 2015, une loi avait été votée en France pour que la liste des allergènes contenus dans un produit alimentaire soit inscrite sur les étiquettes alimentaires et sur les menus des restaurants (décret n°2015-447 du 17 avril 2015 "relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées").

A l'échelle européenne, le règlement européen INCO n° 1169/2011 impose également de communiquer l'information sur les allergènes aux consommateurs.

Sauf que 75% des petits commerces ne respectent pas cette loi. Le citoyen, n'est donc pas protégé contre ce danger.

Pour lutter contre le laxisme de l'Etat et de celui de l'Union européenne sur ce sujet, une nouvelle législation européenne doit être établie.

Elle s'appuiera sur des organismes de certification (au même titre que ceux sur les dispositifs médicaux) tenus d'effectuer des inspections aléatoires auprès des industriels après que les produits aient été mis sur le marché. Cette certification serait identifiable par exemple avec un tampon (voir prototype ci-contre).



LA LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

De nombreux industriels commercialisent volontairement des produits à faible durée de vie, non réparables pour réaliser plus de ventes. Cela entraîne d'énorme quantité de mise au rebut. Cela a également des conséquence importante dans notre environnement.

En effet, les produits électroménagers et de consommation courante, faisant appel à l'électricité, sont programmés pour avoir une durée de vie limitée, ceci afin de toujours relancer la société de consommation, de toujours plus acheter, donc polluer davantage et de prélever des ressources que la planète ne peut plus offrir.

Notre modèle de consommation ne doit plus être conditionné par des indicateurs de rentabilité mais plutôt sur celui de la responsabilité. Une responsabilité constructeur et gouvernementale.

Nous préconisons donc la mise en place d'une nouvelle directive permettant de lutter contre l'obsolescence programmée et qui permettra de répondre à de nombreux défis :

- De mettre un terme à cette logique de société du déchet et du gaspillage.
- De sanctionner monétairement toutes les entreprises continuant ces pratiques.
- Des milliers d 'emplois potentiels dans le secteur de la réparation (en effet, 7 Européens sur 10 préfèrent réparer leurs biens plutôt que d'en acheter de nouveaux).